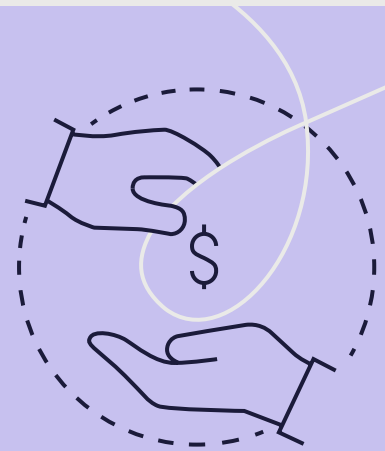


# Pistes d'action pour un programme d'aide financière actualisé et structurant



## Pour les responsables de l'aide financière dans les établissements

- Considérer, dans la démarche d'actualisation de l'aide financière aux études, à la fois les **réalités étudiantes hétérogènes** et le **poids respectif des études et du travail** (Bouchard St-Amant et Fortier-Martineau, 2022).
- Miser sur la **complémentarité des bourses** à tous les paliers gouvernementaux, entre les ministères et entre les établissements.
- Privilégier une **approche structurante** de l'aide financière aux études, indépendamment des visions gouvernementales variables, des réorganisations de services et de la gestion de programmes de bourses.
- Explorer la possibilité de réaliser des **projets pilotes au sein du programme d'AFE** (Bouchard St-Amant, 2020), afin d'expérimenter des façons de s'adapter à de nouvelles réalités étudiantes et d'assouplir davantage le programme.
- **Prolonger la durée de l'aide financière** de manière cohérente à l'allongement réel des études (Heinrich et al., 2023).
- Faire preuve de plus de **transparence**, de **clarté** et de **cohérence dans les programmes de bourses**, notamment sur le plan des critères d'admissibilité.

## Pour les organismes subventionnaires de la recherche (fédéral et provincial)

- Augmenter le nombre, le montant et l'accessibilité des bourses pour la **population étudiante des cycles supérieurs** (Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche, 2023).